

# LEGENDE

----- Limite du territoire communal

Servitudes de protection des monuments historiques (AC1)

- Classement

- Inscription

Servitudes de protection des sites pittoresques - classement (AC2)

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques : obstacles (P12)

- Liaison hertzienne Paris-Bourges  
- Liaison topographique de Brétigny à Henrichemont

Servitudes relatives à l'entretien des canalisations de gaz (I3) et de distribution de gaz (I3)

Servitudes relatives à l'entretien des canalisations électriques (I4)

Servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux (A4)

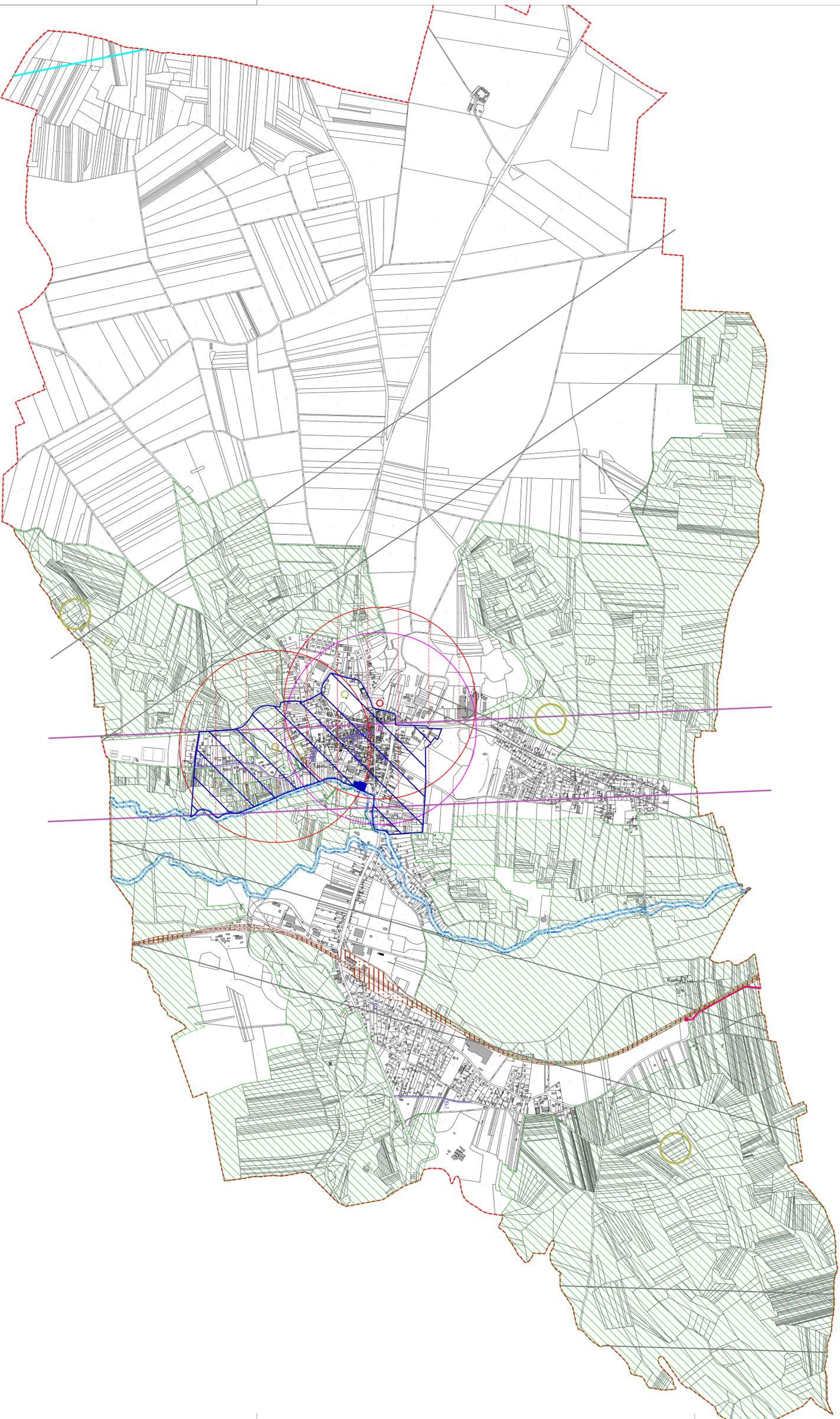
Servitudes d'alignement (EL7)

Servitudes liées au chemin de fer (T1)

Site archéologique

Servitudes relatives à la conservation des eaux (AS1)

Captage d'eau n° 2933,3,4  
Périmètre immédiat  
Périmètre rapproché  
Périmètre éloigné



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE (91)

COMMUNE DE MAISSE

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan général

1/8 000 ème - 1 cm = 80 m

Plan des servitudes d'utilité publique

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal en date du :

Le Maire

SOREPA  
99, rue de Vaugrard  
75006 PARIS  
Tél. : 01 42 22 61 22  
Fax : 01 45 48 23 92  
sorepa@verdi-ingenierie.fr